



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E121130

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2023

ÉDITÉ LE 21/07/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/05/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 301340584

Siret : 301 340 584 06589

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 65 155 128

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : ENGIE HOME SERVICES

14 RUE DU BOIS AURANT
35400 SAINT MALO

Téléphone : 02 99 82 46 60

Fax :

Portable :

Site Internet : www.engie-homeservices.fr

E-mail : dtr4.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANICK PRÉSIDENT / DEVAUX DAVID CHEF D'AGENCE

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/10/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/10/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.